



2012 : LA LIGUE FAIT SA CAMPAGNE



50 propositions pour « faire société »

2012 : LA LIGUE FAIT SA CAMPAGNE

.....

50 propositions pour « faire société »

*« La Ligue de l'enseignement est engagée
pour l'éducation au suffrage universel,
non pour faire des élections
mais des électeurs,
non des candidats mais des citoyens. »*

Jean Macé

Cette année, nous, citoyens français, choisirons l'orientation politique de notre pays pour les cinq ans à venir. Nous le ferons dans un contexte de crise profonde, où les changements que connaît notre monde sont d'une ampleur et d'une rapidité inédites ; des changements parfois même brutaux. Si les progrès de la connaissance et des techniques améliorent notre condition humaine, ils sont encore loin d'être partagés par toutes et tous. Quant à leurs usages, ils font naître des interrogations nouvelles.

Dans une époque de grande incertitude, l'Union européenne se replie et recrée des frontières et la conscience de nos responsabilités à l'égard des générations futures n'est pas encore traduite en actes. Le capitalisme de la démesure fait payer la note aux peuples : les inégalités se creusent et détruisent notre société. Les bases de notre contrat social sont mises à mal.

C'est dans ce contexte que nous déciderons de notre manière de vivre ensemble : valeurs pour fonder la vie commune, emploi et développement économique et social durable, fiscalité et solidarités, place de la France en Europe et dans le monde, droit réel à l'éducation, à la culture et à la formation tout au long de la vie, formes de gouvernement et place donnée aux associations et aux habitants dans les politiques publiques, indépendance de la justice et des médias...

Un ou une présidente de la République portera à la tête de la Nation les choix sur ces questions, les députés les discuteront et les inscriront dans les lois et le gouvernement les mettra en application.

Laique et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour mieux vivre ensemble, pour lutter contre les inégalités et faire vivre une démocratie plus effective. Elle est profondément humaniste et attachée au progrès social et culturel.

En 2010, dans son manifeste public « Faire société ! » (www.laligue.org/manifeste-faire-societe), la Ligue a solennellement affirmé l'urgence de faire évoluer notre pays :

« Aujourd'hui, les institutions sont fragilisées et contestées, les valeurs collectives sont affaiblies, les injustices sont criantes et l'individu a pris une place croissante : faire société est devenu une nécessité impérieuse. Cet engagement appelle l'examen critique, la réaffirmation et l'invention citoyennes des principes qui peuvent et qui doivent fonder notre « vivre ensemble ». Vivre les uns avec les autres suppose de redonner à chacun confiance en lui-même, confiance en l'autre et confiance dans les cadres collectifs qui protègent et émancipent tout à la fois. »

La Ligue de l'enseignement a réaffirmé les principes qui doivent fonder cette confiance retrouvée :

- Une société plus juste et plus solidaire
- Une société laïque et plus fraternelle
- Une société d'hommes et de femmes libres et responsables

Elle a proposé quatre chantiers prioritaires pour y parvenir :

- Recomposer l'action publique
- Renouveler les pratiques démocratiques
- Repenser les solidarités dans la société des individus
- Développer une politique de la reconnaissance

La Ligue de l'enseignement fonde ses convictions et ses propositions sur la nécessité d'allier les individus et la collectivité sans laquelle il n'est pas de protection, de droits et de devoirs communs. C'est une laïcité en actes qu'elle promeut.

La laïcité, qui est d'abord une liberté publique, garantit la liberté de conscience et d'expression. Elle est le cadre par excellence qui permet de faire vivre et d'articuler la diversité des cultures, des croyances et des convictions avec des institutions, sur la base du respect des droits de l'Homme. Au-delà de la nécessaire séparation des Églises et de l'État, elle engage les différentes cultures à se reconnaître réciproquement. Elle est garante du droit de chacun à disposer de sa personne et de la non-subordination à un autre sexe. Elle exige le respect de chacun et permet la rencontre de l'autre : ce sont les deux visages d'une fraternité éprouvée qui fondent l'expérience de notre commune humanité.

En ce début d'année 2012, la Ligue de l'enseignement précise ses propositions dans les domaines qui lui sont les plus proches.



LAÏCITE

● Inscrire les principes laïques dans la Constitution

Par l'affirmation constitutionnelle de la laïcité, notre pays s'est doté d'un droit qui garantit la liberté de conscience et la liberté d'expression de tous. La révision des principes posés par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État serait inacceptable. Ils doivent, au contraire, être constitutionnalisés. Les pouvoirs publics doivent assurer la promotion réelle de la laïcité, garantie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité des citoyens, de la reconnaissance de la diversité et de la recherche d'exigences partagées pour vivre ensemble.

● Abroger la loi Carle et donner la priorité des financements publics à l'École publique

La loi Carle instituant pour les collectivités territoriales une obligation de financement public pour un élève inscrit dans une école privée constitue une ébauche de chèque éducation, contraire au principe même de l'École républicaine. Elle doit être abrogée. De même, le financement de l'enseignement privé doit être assorti de conditions précises, avec leur contrôle, afin de garantir la liberté de conscience des élèves et la conformité des contenus d'enseignement avec ceux de l'enseignement public.

● Renforcer les pouvoirs des institutions de lutte contre les discriminations et de défense des droits de l'enfant

L'ampleur des discriminations existantes impose une redynamisation et une autonomie des institutions chargées de les combattre. Par ailleurs, la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'ONU en 1989, doit s'affirmer comme ayant vraiment force d'obligations politiques et juridiques pour la France.



ACTION PUBLIQUE

● Promouvoir la diversité sociale, culturelle et générationnelle dans les institutions publiques

Les institutions publiques ne sont pas à l'image de la diversité de la société française. Pourtant, c'est un véritable enjeu de reconnaissance, d'égalité et de démocratie. Seule une politique volontariste peut le permettre tant dans la vie politique que dans le fonctionnement des institutions et services publics.

● Concilier décentralisation et rôle régulateur et redistributeur de l'État

Le renforcement des pouvoirs et des financements territoriaux doit se faire en cohérence avec le principe d'égalité républicaine. L'État doit retrouver un rôle d'impulsion, de régulation et de redistribution fondée sur l'égalité réelle de tous les habitants de tous les territoires dans l'accès aux services et biens publics.

● Mettre en œuvre une nouvelle réforme des collectivités territoriales

Destinée à rapprocher les politiques publiques des habitants, la décentralisation a donné, depuis 30 ans, un pouvoir d'initiative et de financement aux collectivités qui prennent ainsi en charge l'accès à de nombreux services publics et biens communs.

La suppression de la clause de compétence générale pour certaines d'entre elles, mais surtout les réformes de leur mode de financement, affaiblissent voire interdisent l'autonomie d'action politique, et constituent un obstacle à la légitimité territoriale.

● Ouvrir le droit de vote aux résidents étrangers pour les élections locales

Voter au niveau local, c'est une reconnaissance qui favorise l'insertion dans la société française et donne confiance dans les cadres collectifs. Après cinq années de présence sur notre territoire, les résidents étrangers non communautaires doivent pouvoir voter et être éligibles aux élections locales.

● Limiter le nombre de mandats électifs et leur renouvellement

Le non-cumul des mandats et la limitation de leur renouvellement sont une des conditions essentielles du renouveau de la vie démocratique. Ils permettront à un plus grand nombre d'habitants de s'engager au service de leurs concitoyens.



EUROPE

● **Affirmer l'ambition démocratique et sociale de l'Union européenne**

L'Union européenne doit constituer le cadre de confiance des citoyens dans leur avenir commun. Pour construire une Europe démocratique et sociale, la participation des citoyens doit être reconnue et effective, l'Union dotée d'un réel gouvernement, d'un parlement aux prérogatives élargies et d'une présidence issue du suffrage universel.

● **Encourager la construction d'une société civile européenne**

Sans se substituer aux droits nationaux, il s'agit de permettre aux citoyens de différents pays de se rassembler, dans un cadre européen, autour de projets les plus divers à dimension culturelle, sociale et civique, au sein d'associations, corps intermédiaires majeurs de la société civile. Il faut également soutenir les campagnes et les actions pour faire reconnaître le statut de l'association européenne. Ce statut favorisera la transnationalité des projets et contribuera à l'émergence d'une identité européenne.

● **Renforcer les programmes d'échanges, de rencontres de citoyens européens**

Il est indispensable d'élargir les programmes européens destinés aux citoyens, de renforcer l'apprentissage des langues et de faciliter les mobilités dans l'Union. Sur la base des acquis du programme Erasmus, des programmes similaires doivent être créés pour les apprentis, les travailleurs, les chômeurs, les responsables associatifs et les retraités.



ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

© D. M. Bourges/Tendance Floue

- **Valoriser l'économie sociale et solidaire**

Assurer une véritable promotion de l'économie sociale et solidaire dans tous les secteurs de la société civile, dans l'enseignement scolaire et universitaire et la formation professionnelle, en France et en Europe.

- **Reconnaître la représentativité des employeurs de l'économie sociale et solidaire**

Au plan national et interprofessionnel, assurer la participation des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans les instances du dialogue social.

- **Promouvoir l'élaboration d'une loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire**

Initiée en concertation avec les acteurs, la loi-cadre devrait assurer la cohérence et la pérennité d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire (cadre juridique, orientations politiques, moyens).



VIE ASSOCIATIVE

- **Initier un véritable dialogue civil entre les associations et les pouvoirs publics**

Clarifier les relations entre les associations, l'État et les collectivités territoriales par un véritable dialogue, construit sur la base de la Charte des engagements réciproques signée en 2001, et sur une déclinaison généralisée et concertée de cette charte au niveau des collectivités territoriales.

- **Développer une culture du partenariat entre les collectivités territoriales et les associations et sécuriser leurs relations contractuelles**

Soutenir l'initiative associative sur les territoires dans le cadre de conventions de subventionnement. En cas d'initiative publique, privilégier le recours à la technique de l'appel à projets qui permet de garantir une marge d'autonomie dans la réponse des porteurs de projets, afin d'éviter le recours systématique aux marchés publics.

- **Promouvoir le financement pérenne des têtes de réseau associatives**

Assurer le fonctionnement des têtes de réseau associatives dans leur dimension d'animation citoyenne sur les territoires en leur donnant les moyens de financer leur projet global hors des actions spécifiques en lien avec une politique publique.

Respecter le droit des associations de réaliser des excédents associatifs au lieu d'ajuster les financements publics attribués en empêchant la constitution de fonds propres.

- **Réformer l'actuel Conseil de développement de la vie associative et créer un fonds spécial pour l'innovation**

Ces mesures encourageront les associations à mener des expérimentations qui font progresser l'innovation, la recherche et la réflexion dans les associations. Ces expérimentations, qui concernent les activités mais aussi les démarches, notamment les processus de décisions qu'elles nécessitent, doivent être promues et évaluées dans le cadre d'une politique réelle de soutien à la vie associative.



ÉDUCATION ET JEUNESSE

- **Constituer une École commune de 3 à 16 ans au service de la démocratisation de la réussite**

Rapprochant effectivement l'école primaire et le collège, organisée de 3 à 16 ans, unifiée dans ses contenus et ses pratiques, avec la spécificité de l'école maternelle, elle est inscrite dans un projet concerté de territoire. Cette École commune de la scolarité obligatoire valorisera ainsi la diversité des expériences et acquis, et assurera une continuité éducative dans le temps et l'espace.

- **Recréer une formation professionnelle des acteurs de l'éducation**

Conçue pour tous les acteurs chargés d'éducation ou d'enseignement, elle sera une véritable formation initiale et continue diversifiée, aménagée avec des temps de formation commune, pour développer les compétences professionnelles spécifiques, et permettre une vision globale et partagée des finalités et enjeux éducatifs.

- **Repenser le pilotage actuel du service public**

Pour en finir avec le pilotage jacobin et bureaucratique du système actuel, il faut rendre à la démocratie décentralisée et déconcentrée sa liberté d'initiatives, et à ses acteurs la confiance pour la faire vivre, de façon responsable et dans leurs territoires d'exercice, en coopération avec les habitants.

- **Impliquer de manière active les élèves dans leurs apprentissages**

Pour le choix de pédagogies différenciées, plus participatives, coopératives et réellement émancipatrices, qui intègrent le numérique, et reconnaissent enfin les élèves comme acteurs et créateurs de leurs parcours et apprentissages.

● **Concevoir et accompagner une École qui assume le travail qu'elle prescrit**

Pour redonner aux jeunes le plaisir et le goût d'apprendre, et combattre les inégalités familiales, l'École doit assumer en son sein le travail qu'elle prescrit et arrêter de scolariser tous les espaces sociaux des enfants et des jeunes. Ainsi, c'est bien en complémentarité que se développent les actions d'accompagnement éducatif à la scolarité.

● **Développer une éducation à la compréhension des cultures et des territoires**

La connaissance des différentes composantes d'un territoire, de leurs relations et des interactions doivent être au cœur de l'éducation dans la mondialisation. Cela suppose une politique volontariste en la matière (classes de découvertes, jumelages, apprentissages et promotions des langues, actions interculturelles...).

● **Garantir une éducation physique et sportive de qualité pendant toute la scolarité**

Pour que le corps soit source d'émancipation sociale, il faut garantir l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les filles et les garçons tout au long de leur scolarité. Enrichir culturellement l'éducation physique et sportive par des activités éducatives à caractère sportif et la faire rayonner dans le cadre de rencontres sportives scolaires volontaires et d'associations sportives et éducatives d'élèves.

● **Inscrire la compétence « éducation » dans le bloc des compétences obligatoires des intercommunalités**

Une telle inscription permettrait de rechercher le périmètre pertinent d'actions et de moyens afin de développer sur tous les territoires les politiques éducatives globales à travers des projets éducatifs conjuguant les actuelles politiques scolaires, éducatives et de jeunesse.

● **Mettre en œuvre un droit effectif à la formation tout au long de la vie**

Pour une obligation nouvelle faite à la Nation de financer un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, pour tous, disponible sous forme d'un capital-formation d'autant plus important que la formation initiale aura été courte, dans une perspective à la fois personnelle, professionnelle et civique.

● **Développer une culture du volontariat et réussir l'acte 2 du service civique**

Par la mise en place d'un éveil à la citoyenneté dans le cadre de la scolarité obligatoire et la création d'un statut de volontariat de l'animation comme l'une des formes de service civique. Pour une meilleure intégration et reconnaissance de toutes les formes de volontariat.



ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

● Consulter les citoyens sur la politique énergétique

Pour un vrai débat démocratique sur la politique énergétique de la France afin de discuter ensemble des choix à faire pour engager notre pays dans un avenir durable et renouvelable au nom des générations présentes et futures. Il convient d'y associer dès le début la représentation nationale qui doit également vivre dans les territoires par la mise à disposition d'informations argumentées auprès de la population.

● Soutenir les espaces de concertation de l'éducation au développement durable

La création et l'animation de l'Espace national de concertation (ENC) et des Espaces territoriaux de concertation pour l'éducation à l'environnement et au développement durable ainsi que les temps et espaces de concertation internationaux doivent être soutenues et promues par les pouvoirs publics. Ces derniers devront tenir compte des opinions exprimées et des actions conseillées.

● Intégrer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans la politique scolaire

L'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des jeunes doit être clairement intégrée dans la politique scolaire de notre pays : généralisation des démarches « éco-responsables » ou de développement durable dans les établissements (Agenda 21 scolaire, Eco-Ecole, E3D, label Citoyenneté-Environnement-Développement durable...), promotion des classes de découvertes. Ces démarches doivent être accompagnées par des professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

● Soutenir les populations locales dans le cadre de la solidarité internationale

La solidarité internationale ne peut exister uniquement sous la forme d'aide aux infrastructures et aux équipements. Le ministère des Affaires étrangères et l'Association française du développement doivent renforcer l'existence et la possibilité de l'action locale dans le cadre de microprojets qui unissent les populations locales et des associations françaises. Ces microprojets favorisent l'émergence et le renforcement de sociétés civiles du Sud et permettent un travail partagé au plus près des besoins locaux.



CULTURE

- **Organiser la cohérence des politiques publiques de la connaissance et de l'esprit**

Mettre en cohérence ce qui relève aujourd'hui des enseignements scolaire et supérieur, de la recherche, de la culture, des arts et du patrimoine, de la jeunesse et de l'éducation populaire, et des médias, par la création d'un seul grand ministère.

- **Repenser l'économie générale de la création numérique**

Abroger Hadopi 2 et convoquer des États généraux du modèle économique de la création (rémunération des auteurs, des producteurs et des diffuseurs). Garantir la diversité de la création et l'accès démocratique aux œuvres de l'esprit.

- **Construire un parcours d'éducation artistique à l'école primaire, au collège, dans tous les lycées et dans l'apprentissage**

Faire de l'éducation artistique (rencontre avec les auteurs, avec les œuvres, et pratiques artistiques) une dimension du socle commun de connaissances et de compétences en y intégrant l'éducation aux images et la culture numérique. Créer dans les établissements scolaires des lieux permanents de pratiques artistiques et culturelles en amateur accessibles aussi à tous les habitants du secteur.

- **Créer des forums de la diversité culturelle**

Indépendants, réunissant acteurs publics, chercheurs, et toutes les dimensions de la société civile, ces forums de la diversité culturelle, développés à l'échelon départemental et des intercommunalités urbaines, auront un rôle de veille, d'observation, de collecte, d'analyse et de conseil visant à promouvoir la reconnaissance réciproque de toutes les cultures.

- **Développer une véritable politique de soutien aux pratiques en amateur**

Réserver une partie des subventions publiques aux institutions, festivals et projets pour les actions qui promeuvent les rencontres entre professionnels et amateurs dans la pratique. Inventer un statut juridique pour les amateurs.



MÉDIAS ET SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

● Réformer le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Réformer le CSA tant dans sa composition que dans le mode de désignation des conseillers pour donner une place à la société civile et développer la co-régulation.

● Créer un « conseil de presse »

Espace de médiation entre les médias écrits et les citoyens, le conseil de presse sera un outil de régulation de l'activité journalistique ; un instrument indispensable en démocratie, où citoyens et journalistes pourront dire qu'une information a été mal traitée, défendre la liberté de la presse et expliquer le fonctionnement du système médiatique.

● Assurer l'indépendance politique et financière des médias du service public

Mettre en place leur financement public pérenne et inscrire dans leurs cahiers des charges la référence à la qualité de l'information et des programmes.

● Garantir les libertés fondamentales dans la société numérique

Réexaminer les finalités et la gestion des fichiers existants : Loppsi 2, fichiers biométriques, vidéosurveillance, projet de carte d'identité.

● Mettre en place une politique résolue contre la fracture numérique

Développer l'Internet haut débit sur tout le territoire, une politique de formation aux usages d'Internet et créer des espaces publics pour permettre l'accès de tous aux technologies de l'information et de la communication.



SPORT

● Adapter les conditions de l'encadrement sportif professionnel aux enjeux du développement des pratiques

La diversification des attentes, des pratiques et des publics ouvre des perspectives d'emploi considérables. De l'animation en milieu rural à la mise en œuvre d'un projet sportif global à l'échelle d'une communauté urbaine, les emplois évoluent, se complexifient en matière de connaissance des publics, des conditions de sécurité et des niveaux d'organisation. Les formations doivent s'adapter dans le cadre d'une nouvelle filière des métiers du sport.

● Lancer un programme ambitieux d'équipements sportifs de proximité

Après les efforts d'équipement des années 70-80, de nouveaux équipements de proximité sont indispensables pour répondre aux attentes de multi-activités sportives de publics soucieux de plaisir, santé, bien-être, convivialité interculturelle et intergénérationnelle.

● Soutenir les fédérations multisport, affinitaires et scolaires afin d'assurer une pratique réellement adaptée à tous

Les besoins conséquents de pratiques sportives offertes à des publics multiples, divers dans leurs attentes, exigent de mobiliser les compétences et les moyens de toutes les fédérations sportives dans une reconnaissance légitime de leurs spécificités et de leurs contributions à une véritable mission de service public du sport.

● Coordonner les politiques publiques et adapter la gouvernance territoriale du sport au service de tous les publics

Le sport est un levier d'éducation, de santé, de bien-être et de cohésion sociale. Où qu'ils résident et travaillent, tous les publics, de l'enfant au senior, doivent pouvoir bénéficier de ses bienfaits. La coordination des politiques, des ministères concernés en France d'une part et leur articulation avec celles de l'Europe d'autre part, devraient en renforcer la cohérence, la porter au bénéfice des publics et des territoires concernés et assurer aux acteurs bénévoles et professionnels les conditions d'un engagement pérenne et efficace.



TOURISME SOCIAL

● **Élaborer une politique d'aide financière pour des vacances accessibles à tous**

Cette politique combinera la création d'une aide au départ pour les plus défavorisés, le recours au crédit d'impôts avec compensation par l'État, et l'extension du chèque vacances à tous les salariés des petites entreprises ou ceux en situation de recherche d'emploi. Pour atteindre cet objectif, il faut sécuriser le fonctionnement de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances et renforcer les missions et le financement des caisses d'allocations familiales.

● **Mettre en place une réelle « aide à la pierre » pour sauvegarder le patrimoine du tourisme social et associatif**

Confrontés à des exigences de sécurité toujours plus fortes, les acteurs du tourisme social et associatif ne peuvent plus assurer seuls le maintien de leur patrimoine tout en gardant des tarifs accessibles. Pour un réel droit au départ, il faut mettre en place une « aide publique à la pierre » affectée dans le cadre de schémas régionaux des infrastructures du tourisme social et dont les modalités respecteraient les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

● **Créer un statut du volontariat de l'animation**

Encadrer un centre de vacances d'enfants et d'adolescents est un acte volontaire et militant. C'est une des formes d'engagement accessible à celles et ceux qui veulent donner du temps au service de l'éducation. Cela ne peut donc relever que d'un statut nouveau, moderne et adapté, qui contribue à garantir le modèle économique des centres de vacances et ainsi à en garantir l'accessibilité au plus grand nombre.

● **Créer un observatoire national du tourisme social associatif**

Pour se donner les moyens d'avoir une réelle connaissance des actions menées dans les domaines social, pédagogique ou économique, constituer un fonds national de l'innovation pédagogique et social dans le tourisme social associatif. Cela permettra d'expérimenter et d'innover, notamment en développant de nouveaux types de séjours, et ainsi continuer à accueillir tous les publics dans une démarche de mixité sociale.

Mentions légales :

Directeur de publication : Jean-Michel Ducomte

Tous droits réservés : Ligue de l'enseignement

Photo de couverture : Meyer/Tendance floue

Imprimerie/photogravure : Centr'imprim, 36100 Issoudun



labellisée Imprim'vert et certifiée PEFC/10-31-1543

Edition février 2012

Laïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

Rejoignez-nous...

.....
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
.....

www.laligue.org